

21 février 2006

Madame,
Monsieur,

Je suis content de voir que vos démarches progressent, et j'accueille cordialement votre sollicitation! Comme vous me demandez mon opinion, je vais tâcher de vous l'expliquer le plus clairement possible. Je vous l'offre sous la forme d'une proposition. S'il peut vous être utile pour façonner le Québec, j'en serai heureux.

La proposition d'un système proportionnel est une très bonne idée. J'ai toutefois une réserve à ce propos, je l'explique ci-bas. Quant à lui, notre système actuel a ses défauts, mais n'oublions pas qu'il a aussi plusieurs qualités.

Ainsi, entre ces deux mondes, un système proportionnel/mixte nous offre une avenue. Il pourrait apporter une amélioration, mais dans la forme ou il nous est proposé, je crains qu'il reconduise plusieurs lacunes du système actuel.

Après réflexion, voici ma proposition pour tâcher de réunir le meilleur de ces deux mondes. Nous pourrions peut-être surnommer ce système « majeur/proportionnel ».

Avant propos

Le sens fondamental d'une élection est de choisir quel parti aura le pouvoir. Nonobstant, la représentation des régions, des femmes, et des minorités est importante aux yeux de notre société sociale-démocrate. Autant pour le pouvoir que pour la représentation, la distribution n'est pas suffisamment juste. Pour améliorer cette situation, je crois qu'il faut les traiter séparément.

Le premier cas : le pouvoir

*Autant la « juste représentation » a à gagner d'être
traitée indépendamment du pouvoir,
Autant la « juste répartition du pouvoir » a à gagner d'être
traitée indépendamment de la représentation,*

Ce cas est simple et facile à régler. Sur les bulletins de vote, la liste de tous les partis apparaîtrait. L'électeur vote pour celui qu'il aimerait voir au pouvoir. Il ne resterait qu'à distribuer les sièges proportionnellement aux scores des partis.

En procédant par cette méthode, la distorsion sera minimale. Le parti le plus populaire aura toujours le pouvoir, et un parti qui fait un score de 20% obtiendra 25 sièges au lieu de 3 ou 4...

Ma réserve envers un mode de scrutin purement proportionnel

Je crains qu'un mode de scrutin purement proportionnel amène un nouvel effet pervers. Nous nous retrouverions inévitablement avec un grand nombre de partis à l'Assemblée nationale. Ceci serait démocratiquement parlant une bonne intention, mais plusieurs pays sont là pour prouver qu'une telle fragmentation peut s'avérer plutôt néfaste pour une nation.

Vous en faisiez mention dans votre sondage, selon moi, un seuil est nécessaire. On pourrait exiger un seuil de 10% pour être admissible aux sièges. Cette mesure favoriserait la bonne santé du gouvernement. Cela lui permettrait d'être plus efficient.

L'inconvénient d'une telle mesure est son côté discriminatoire envers les petits partis sérieux promus à un bel avenir. Toutefois, cet inconvénient serait largement compensé par cette nouvelle réalité fondamentale : tous les électeurs de la province se retrouveraient avec la possibilité de voter pour les petits partis, même s'ils n'ont que très peu de candidats. Ce nouvel élément pourrait faire une grande différence pour eux.

De plus, nous pourrions étudier la possibilité de modifier leur financement. La méthode actuelle prévoit une allocation directement proportionnelle au score, et à raison d'environ 0.50\$ par vote. Nous pourrions peut-être instaurer une « rampe ». Ce serait un peu moins avantageux pour les riches (ex : 0.45\$ à 50% du vote), et un peu plus pour les pauvres (ex : 0.55\$ à 0.01% du vote).

Bref, malgré qu'un seuil soit « plus sévère » sur papier pour les petits partis, je pense que cette méthode, au contraire, les avantagerait, autant pour leur niveau de popularité que pour leur allocation. Et généralement parlant, je pense que c'est ainsi que notre démocratie serait la plus « vertueuse » possible.

Un mode de scrutin « majeur/proportionnel »

Prenons l'exemple d'une élection générale. Voyons les résultats suivants :

Parti A	39.81%
Parti B	24.97%
Parti C	15.23%
Parti D	9.91%
Parti E	6.08%

Parti F	2.96%
Parti G	1.05%

Les 125 sièges seraient répartis entre les partis qui ont eux au moins 10%. Il n'y en aurait donc que trois dans ce cas-ci. On prend les scores de ces partis, et on les réajuste sur 100%. Voici ce que ça donnerait :

Parti A	(39.81%) = 49.76%	(62.2 sièges)	63 sièges
Parti B	(24.97%) = 31.21%	(39.01 sièges)	40 sièges
Parti C	(15.23%) = 19.03%	(23.78 sièges)	22 sièges

Avec un système comme celui-ci, le pouvoir serait proportionnellement réparti entre les partis d'une « relative grandeur » (d'où le surnom « majeur/proportionnel »).

Ainsi, nous faisons le meilleur des compromis entre la volonté populaire, et un gouvernement bien défini. Bref, autant le gouvernement, que l'Assemblée nationale, que les partis politiques, que la politique elle-même, et que la démocratie, se porteraient bien.

Le deuxième cas, la représentation

*Autant la « juste répartition du pouvoir » a à gagner d'être
traitée indépendamment de la représentation,
autant la « juste représentation » a à gagner d'être
traitée indépendamment du pouvoir.*

Représentation des femmes et des minorités

Pour ce qui est de l'élection des députés, je crois que la proposition d'une liste ouverte est très intéressante. Ce concept nous permet de voter pour un individu. Cela met l'accent sur ses valeurs, ses opinions, son identité, ses rêves, son implication, ses réalisations (et ce, indépendamment de son allégeance politique).

Ce concept pourrait favoriser l'élection de femmes et de gens issus de minorités. C'est à mon avis de cette manière qu'il faut le favoriser. Je ne pense pas qu'il faille leur verser plus d'argent que les autres (ce qui serait une autre forme d'inégalité).

Concrètement, dans chaque circonscription, chaque parti pourrait proposer un maximum de 3 candidats. Le nom de chaque candidat apparaîtrait dans un maximum de 3 circonscriptions. Les électeurs feraient un maximum de trois votes en ordre de préférence, du 1e jusqu'au 3e, quelque-soit le parti des candidats.

Ensuite, on compile les résultats à travers toute la province. Selon leur popularité, on classe les candidats dans un ordre de 1 à 125 pour chaque parti. Si par exemple le

Parti B a obtenu 40 sièges lors de la «répartition du pouvoir», les 40 premiers candidats sont élus députés.

Pour amortir les distorsions, il faudrait ajuster les résultats de chaque circonscription pour qu'ils soient équitables. Ex : l'une a 50 000 électeurs, l'autre en a 38 000. Il faudrait ajuster les résultats de toutes les circonscriptions par rapport à 44 000 (la moyenne). Nonobstant, il faudrait essayer de faire en sorte que les circonscriptions aient sensiblement le même nombre de citoyens.

Représentation des régions

C'est ici que je vous propose un nouveau système pour une meilleure représentation des régions. En effet, ce système pourrait améliorer la répartition des circonscriptions (donc des régions) entre les différents partis (ce qui est bon démocratiquement parlant).

Les 125 sièges étant maintenant répartis entre les partis, on procéderait alors à la répartition des circonscriptions entre les partis. Ce serait le principe d'un repêchage. Les partis les choisiraient simplement à tour de rôle.

Ex : Le Parti A choisi Jean-Talon, ensuite le Parti B choisi Beauce-Sud, ensuite le Parti C choisi Hull, et on recommence jusqu'à épuisement.

De cette manière, les circonscriptions les plus « intéressantes » seront naturellement bien réparties, et les « restantes » iront toutes au parti gagnant, ce qui est bon pour elles.

Finalement, on assigne les députés aux circonscriptions. Obligatoirement, si un député peut être assigné à une circonscription dans laquelle son nom figurait comme candidat, il y est assigné. Pour tous les autres, les partis les assignent à leur discrétion.

Le bulletin de vote

Finalement, voici un exemple de bulletin de vote que ce mode de scrutin donnerait :

Parmi les partis suivants, lequel désirez-vous élire comme gouvernement?

Parti A	_____
Parti B	_____
Parti C	_____
Parti D	_____
Parti E	_____

Parmi les candidats suivants, lesquels aimeriez-vous élire député?
Faites un maximum de trois choix. Choisissez par ordre de préférence, de 1 à 3.

du Parti A : Mme Desbiens ____
 M Alars ____
 M Heïka ____

du Parti D : Mme Patry ____
 M Iarbe ____

du Parti B : Mme Djallab ____
 M Coutu ____
 M Laurent ____

du Parti E : Mme Tram ____

du Parti C : M Tessier ____
 M Fabiens ____
 Mme Morel ____

du Parti F : M Raymond ____
 Mme Gay ____

Conclusion

Voilà qui termine mes explications. Vous pouvez y voir mes multiples valeurs et opinions de citoyen. J'ai tout de même tâché de réfléchir en fonction du bien collectif. Je n'ai pas développé en profondeur, ainsi nombres de précisions resteraient à faire, mais l'essentiel y est.

N'hésitez pas à me contacter si vous aimeriez avoir plus de précision pour une plus grande justesse de votre jugement.

Sébastien Courtemanche
sebfns@msn.com
(819) 348-2644